

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 22 janvier à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 15 janvier 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

**Présents :** M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, M. TERRIS, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme RENAULT, M. LEMERAY, Mme ANSART, M. AMBROISE, Mme BONNET, Mme BULLIOT, M. NIEWJAER, Mme PASTUREL, M. SELLIER, Mme AUBERT, Mme PAULIN, M. TESSON, M. CARLOTTI.

**Absents :** M. ROBERT (pouvoir donné à Mme LANGLET ODIENNE), Mme MARTIN (pouvoir donné à Mme AUBERT), M. LALLEMENT (pouvoir donné à M. LEMERAY), Mme HUZÉ (pouvoir donné à M. DESSAUX), M. ROUFFIGNAC (pouvoir donné M. AUDONNEAU), Mme DESMEDT (pouvoir donné à Mme BONNET).

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 20h55.

**Secrétaire de séance :** Monsieur NIEWJAER

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame LESPERT CHABRIER annonce qu'elle souhaiterait ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'un point qui a déjà été voté : le bail emphytéotique avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.). Le Président du S.I.A.E.P. souhaiterait que la durée du bail soit allongée de 5 années.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a opposition à cet ajout ?

Personne ne manifeste de désaccord.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

↳ **Décision 43-2014** du 16 décembre 2014 acceptant les offres suivantes en matière d'assurances :

### **Dommages aux biens**

Assurance GROUPAMA 161, avenue Paul Vaillant Couturier – 94250 GENTILLY

**Formule retenue :** formule 1 telle que définie dans le DCE avec la PSE multirisque exposition à 2,25 %

**Cotisation annuelle :** 7 518,99 € TTC + cotisation multirisque exposition (variable).

### **Responsabilité Civile**

Assurance GROUPAMA 161, avenue Paul Vaillant Couturier – 94250 GENTILLY

**Formule retenue :** formule 1 telle que définie dans le DCE avec la PSE indemnités contractuelles (sans cotisation supplémentaire).

**Cotisation annuelle :** 2 300,28 € TTC.

### **Flotte automobile et risques annexes**

Assurance S.M.A.C.L. 141, Avenue Salvador Allendé – 79031 NIORT cedex 09

**Formule retenue :** formule 1 telle que définie dans le DCE avec les PSE :

- auto collaborateur
- bris de machines
- extension de garantie vol

**Cotisation annuelle :** 4 990,40 € TTC.

### **Protection juridique de la Commune**

Assurance S.M.A.C.L. 141, Avenue Salvador Allendé – 79031 NIORT cedex 09

**Formule retenue :** scénario de base décrit dans le DCE avec la PSE protection fonctionnelle

**Cotisation annuelle :** 1 152,12 € TTC.

↳ **Décision 01-2015** du 5 janvier 2015 acceptant la proposition technique et financière de la société ERDF – 3 place Arthur Chaussy – 77002 MELUN en vue de l'extension du réseau public de distribution d'électricité de l'opération d'aménagement dite du « Pré aux Chevaux », pour un montant total de 21 450,39 € HT.

↳ **Décision 02-2015** du 6 janvier 2015 acceptant la proposition de la société SENET – 27 à 31 route de Paray – 91320 Wissous pour le balayage mécanique des caniveaux et des voies pendant une année, renouvelable expressément par ordre de service trois fois maximum, pour un montant de 14 160,00 € HT.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2014

Il y a eu une remarque de la part de Monsieur CARLOTTI formulée par écrit. Madame LESPERT CHABRIER annonce qu'elle souhaite une évolution dans la formulation de la remarque dans la mesure où cette remarque a été faite par une seule personne.

La nouvelle formulation proposée est donc :

« Je souhaiterais qu'on ajoute au compte rendu une précision. Quand a été cité l'exemple d'une collectivité ayant accueilli un programme de 400 logements sans donner son nom, j'ai demandé de quelle commune il s'agissait et que l'auteur de la citation n'a pas su répondre ».

↳ *Cette remarque modifiée acceptée, le compte rendu est approuvé par 27 voix.*

## CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Madame LESPERT CHABRIER explique que cette proposition de création au sein des services techniques résulte :

- Du départ à la retraite d'un agent titulaire l'année passée,
- De la nécessité de renforcer le pôle bâtiments, tant par rapport à l'accroissement du parc à entretenir, que par rapport au temps d'intervention dans les écoles maintenant réduit à une après-midi par semaine, les semaines scolaires.

Le candidat retenu pour ce poste arrivera début mars 2015 et sera dans un premier temps recruté sous contrat à durée déterminée.

L'impact budgétaire en année pleine de ce poste est de 35 K €.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a des questions ou des remarques ?

Madame PAULIN annonce que, en tant que membre de la minorité, elle n'a pas accès aux modalités de gestion des ressources humaines et qu'elle espère donc que les emplois sont optimisés au mieux pour répondre aux attentes d'un service public de qualité et pour limiter autant que faire se peut l'évolution de la masse salariale.

↳ *Le conseil par 27 voix décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 26 janvier 2015.*

## CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE

Madame LANGLET ODIENNE explique qu'en 2005 a été délivré un permis de construire au hameau de Malassis pour la construction de quatre maisons de ville.

Ce permis prévoyait la cession gratuite d'une petite parcelle de 34 m<sup>2</sup> qui correspond à l'angle entre la rue de Bissy et l'allée des Marronniers.

Ce dossier qui va enfin pouvoir être soldé cette année nécessite aujourd'hui une décision expresse du conseil municipal, puisque les cessions gratuites prescrites dans un permis de construire ont été déclarées inconstitutionnelles.

Il est donc proposé au conseil d'acquiescer cette parcelle par voie amiable pour le prix d'un euro symbolique.

↳ *Le conseil par 27 voix décide d'acquiescer cette parcelle cadastrée A 902 d'une surface de 34 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique. Autorise le maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.*

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Arrivée de Madame MARTIN à 21h13.

Monsieur AUDONNEAU rappelle que chaque élu a reçu avec la note de synthèse un tableau synthétique qui donne toutes les grandes masses budgétaires en fonctionnement pour les années passées et en projection pour 2015. La présentation qui va suivre découle en grande partie de ce tableau.

### Hypothèses de travail :

Les données de l'année 2014 sont majoritairement réelles.  
Toutes les hypothèses de dépenses sont maximisées

- les charges du personnel sont prévues avec une augmentation supérieure à l'inflation pour prendre en compte :
  - o les augmentations de salaires,
  - o les glissements de carrières.
- toutes les « optimisations » n'ont pas encore été faites.

Toutes les hypothèses de recettes sont minimisées

- les recettes exceptionnelles sont systématiquement ignorées,
- seules, les subventions actuellement connus et maîtrisables sont prises en compte,
- l'augmentation des recettes fiscales due à l'augmentation de la population est minorée (sauf explication),
- pas de prise en compte des économies d'énergie.

Dépenses prévues en investissement (sommes arrondies à la dizaine ou à la centaine de kilo euros) :

	Prix TTC	Taxes (TVA, etc.)	Prix HT	Subvention et vente	Montant HT
<b>Maison des associations</b>	1 200	200	1 000	500	500
<b>Groupe scolaire</b>	4 800	800	4000	500 + 1 500	2 000
<b>Église phase 2</b>	360	60	300	20	280
<b>Places du marché</b>	240	10	200		200
<b>Plateforme service technique</b>	60	10	50	0	50
<b>Liaisons douces</b>	120	20	100	20 ?	80
<b>Économie d'énergie</b>	360	60	300	?	300

Monsieur AUDONNEAU annonce que pour les travaux d'économie d'énergie, le conseil va devoir choisir entre deux scénarios possibles. Le premier étant de faire les 300 K € HT en une seule fois par le biais d'un emprunt, le second étant de répartir les 300 K € HT sur plusieurs exercices budgétaires.

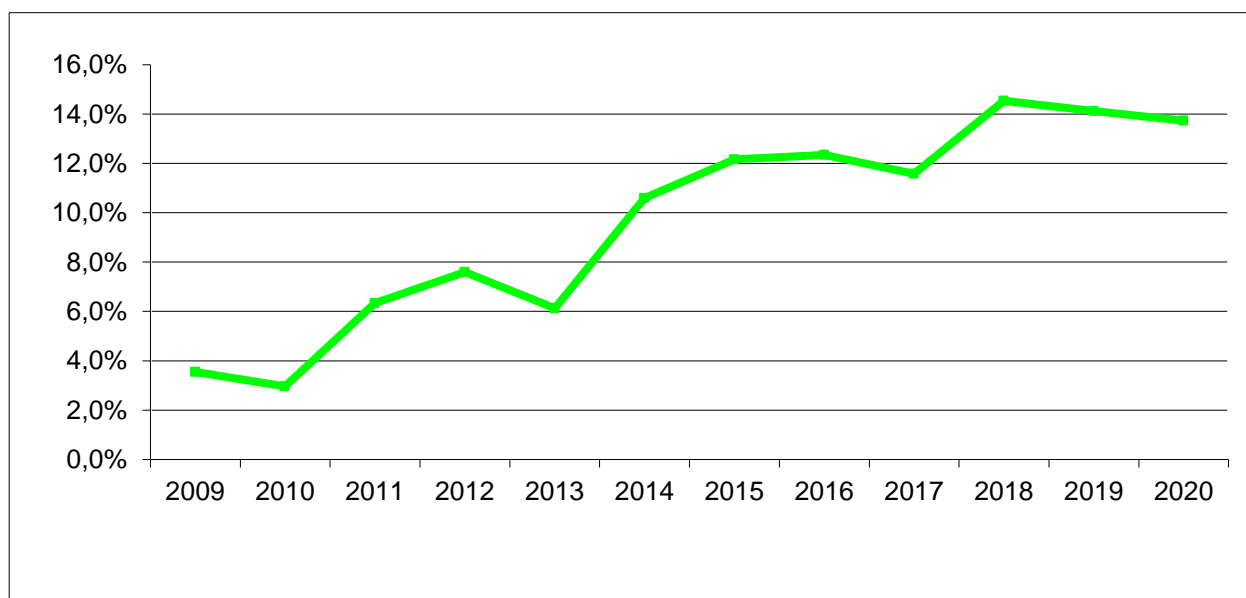
Planning des investissements :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Maison des associations</b>	200	250	50			
<b>Groupe scolaire</b>	40	60	60	600	1 000	240
<b>Église phase 2</b>		168	112			
<b>Places du marché</b>						
<b>Plateforme service technique</b>	50					
<b>Liaisons douces</b>	16	16	16	16	16	
<b>Économie d'énergie</b>		60	60	60	60	
<b>Investissement récurrent</b>	161	139	142	144	147	150
<b>Total investissement</b>	467	693	440	820	1 223	390
<b>Vente VITALIS</b>			1 700			
<b>Emprunt</b>		600		2 000		

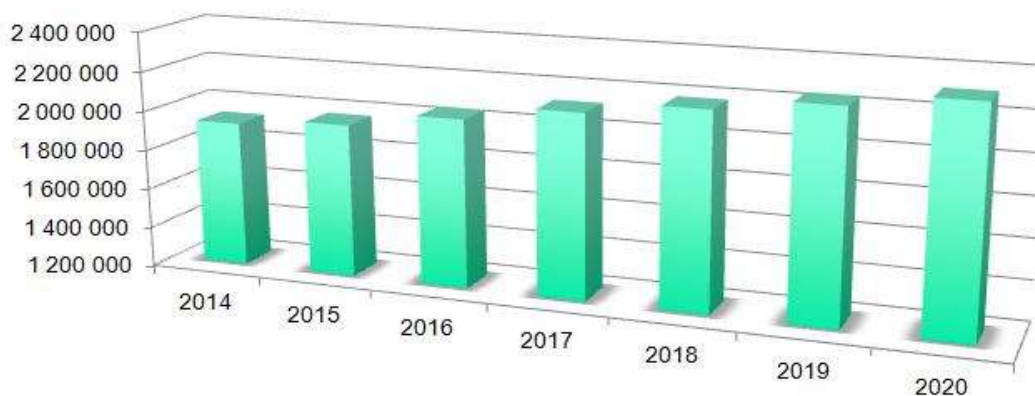
Grandes perspectives budgétaires à l'horizon 2020 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Recette de fonctionnement (K€)</b>	3 588	3 488	3 585	3 686	3 769	3 854
<b>Dépense de fonctionnement (K€)</b>	2 981	3 000	3 051	3 101	3 139	3 178
<b>TVA (K€)</b>	0	0	28	15	35	54
<b>Autofinancement brut (K€)</b>	607	488	507	570	595	623
<b>Part capital de la dette (K€)</b>	265	306	320	312	315	323
<b>Autofinancement net (K€)</b>	342	182	187	259	279	300
<b>Dette actuelle (intérêt + capital) (K€)</b>	380	424	395	380	374	370
<b>Nouvelle annuité (K€)</b>	0	0	47	47	174	174
<b>Annuité globale (K€)</b>	380	424	442	427	548	544
<b>Fond propre utilisé (K€)</b>		300		250		
<b>Investissement</b>		467	693	440	820	1 223
<b>Résultat</b>	342	15	47	22	1 255	197

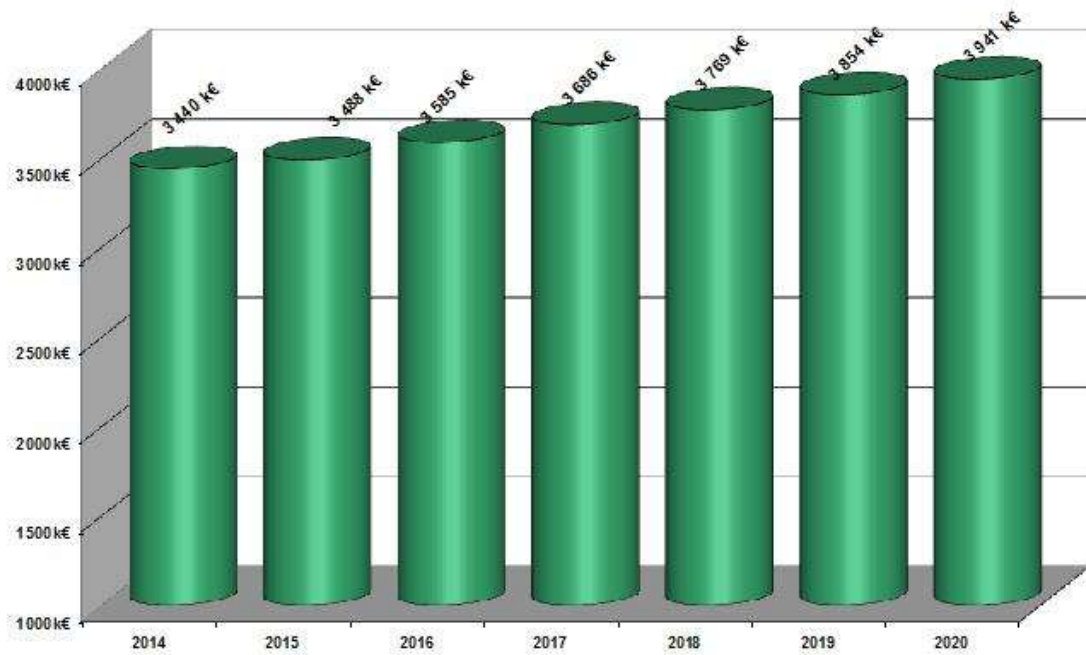
Evolution du taux d'endettement à l'horizon 2020 :



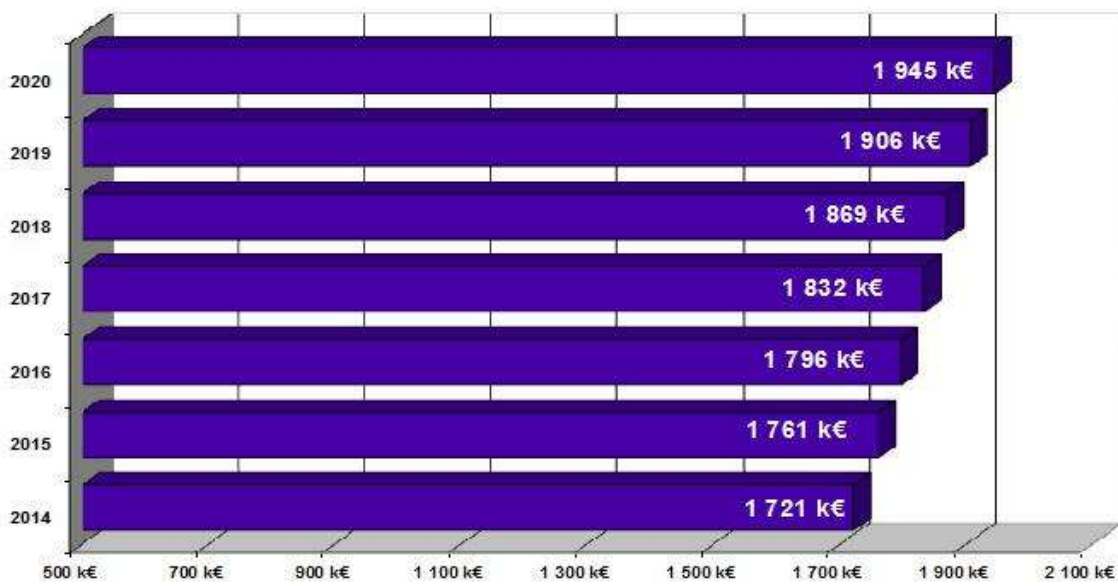
Impôts et taxes :



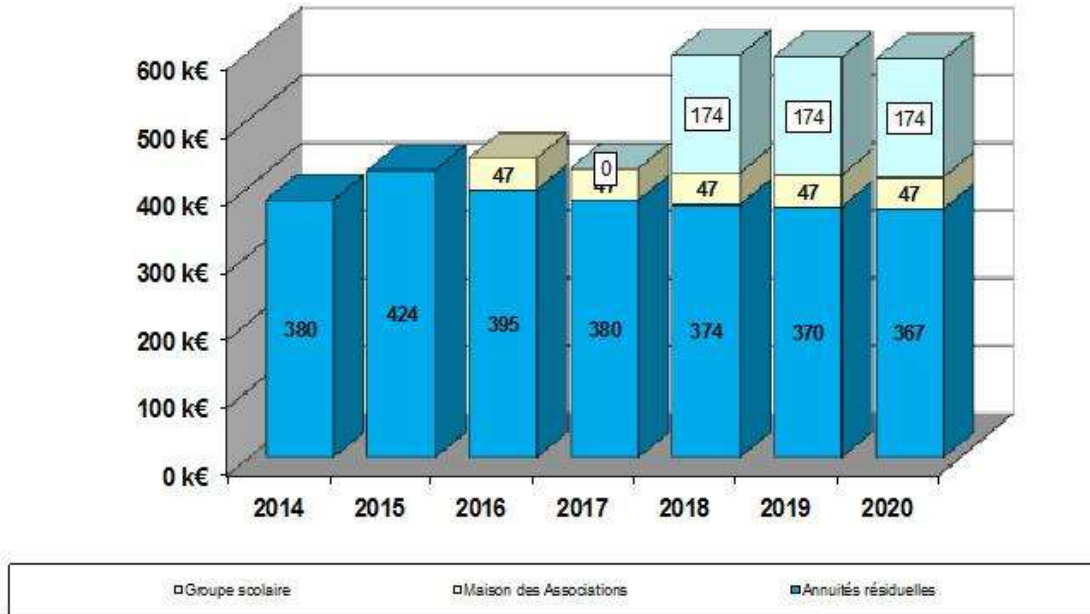
Evolution des recettes de fonctionnement à l'horizon 2020 :



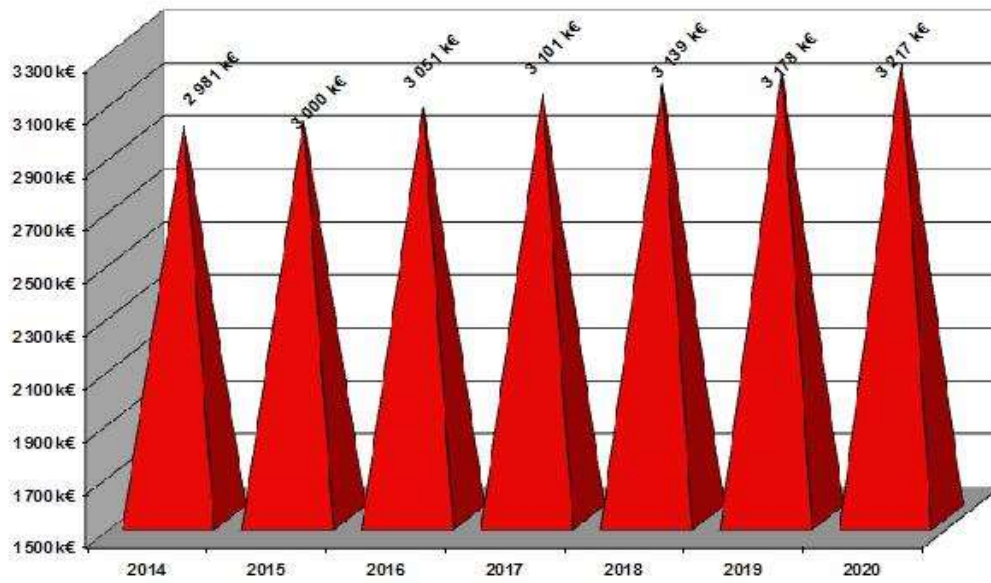
Dépenses de fonctionnement :  
Charges de personnel



Annuités de la dette :

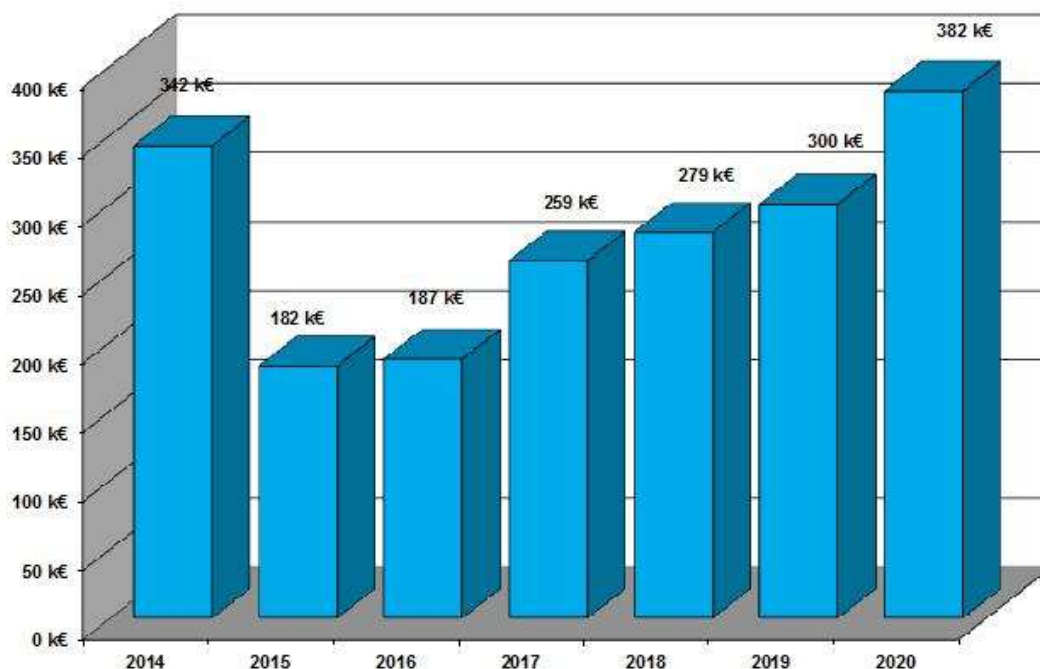


Evolution des dépenses de fonctionnement à l'horizon 2020 :



## Notre autofinancement :

### Evolution de l'autofinancement net :



## Imposition :

### Quelques comparaisons :

Chiffres clés	En euros par habitant	Moyenne de la strate
Produit de fonctionnement	986	1027
Charge de fonctionnement	857	891
Ressource d'investissement	1 141	487
Charge de personnel	425	413
Impôts locaux	527	407
Taxe d'habitation	12,33%	13,80%
Foncier bâti	22,20%	19,22%
Encours de la dette	880	814
Annuité de la dette	91	106

## Notre Imposition :

	Taux actuels %
Taxe d'habitation	12,33
Taxe foncière bâti	22,2
Taxe foncière (non bâti)	83,77

## Conclusions :

- création d'une modélisation pour le pilotage à moyen et long terme,
- programmation de nos projets sur la durée du mandat,
- taux d'endettement en augmentation mais maîtrisé,
- maîtrise de nos coûts de fonctionnement,
- qualité de notre autofinancement,
- part relative de l'imposition communale en baisse.

Avant de laisser la place aux questions, Madame LESPERT CHABRIER souligne que c'est par la maîtrise de son fonctionnement que la Commune pourra dégager de l'autofinancement pour ses investissements.

Il convient de souligner que les dépenses prévues en investissement qui ont été présentées sont des estimations très grossières et très prudentes et qu'il conviendra de faire mieux, c'est-à-dire dépenser moins, que ce qui a été affiché.

Le conseil aura aussi à se prononcer sur les deux façons possibles de réaliser les travaux d'économie d'énergie ainsi que sur l'évolution des taux d'imposition ce qui permettra de préparer la maquette budgétaire.

Monsieur DESSAUX demande si le fait d'emprunter 300 K€ pour les travaux d'économie d'énergie ne risque pas d'obérer la capacité d'emprunter pour tout le reste ?

Monsieur AUDONNEAU répond qu'il estime à un demi-point le poids de cet emprunt. Avec lui, le taux d'endettement devrait atteindre les 15 %, ce qui est, aux yeux de Monsieur AUDONNEAU, le plafond à ne pas dépasser.

Monsieur TERRIS pense qu'il faut faire les 300 K€ de travaux en une seule fois et regrette que dans l'approche de la dette il ne soit pas fait de distinction entre les investissements qui n'ont qu'un retour sociétal par exemple le gymnase et ceux qui ont un retour sociétal plus un retour financier comme les travaux d'économie d'énergie qui vont avoir un impact positif sur les dépenses de fonctionnement.

Il est préférable de faire ces travaux en une seule fois pour plusieurs raisons :

- la baisse des taux que l'on a connu ces derniers temps risque de ne pas durer encore très longtemps,
- la réalisation des travaux en plusieurs tranches va coûter plus chère qu'en une seule fois,
- le contexte est à une hausse soutenue du coût de l'énergie pour les prochaines années, contexte favorable à un meilleur retour sur investissement, l'analyse réalisée donne un retour entre 15 et 17 ans selon les actions menées.

Monsieur DESSAUX partage l'analyse de Monsieur TERRIS mais se déclare soucieux de l'endettement à venir. Ne faudrait-il pas que le conseil décide d'un plafond à ne pas dépasser.

Monsieur AMBROISE demande si cela est possible ?

Monsieur AUDONNEAU pense qu'il ne faut pas s'enfermer dans une décision de principe qui ne pourrait être tenue en cas, par exemple de gros travaux imprévus.

Monsieur CARLOTTI souligne que l'endettement se mesure par un ratio. Le numérateur et le dénominateur peuvent varier. Ainsi, il serait préférable de se poser la question le moment venu de savoir si la Commune a encore une capacité résiduelle pour emprunter ou plutôt pour rembourser les nouvelles annuités à venir.

Monsieur CARLOTTI pense que cette approche serait plus pertinente que de vouloir « piloter » à priori le taux d'endettement.

Monsieur AUDONNEAU rappelle que, compte tenu des hypothèses de travail retenues, le scénario présenté ce soir est le plus sage qui soit, c'est-à-dire que les prévisions d'emprunt sont maximisées.

Il suffit de se rappeler le gymnase pour lequel un emprunt de 1,5 M€ avait été inscrit au budget, emprunt jamais réalisé du fait de l'étalement des travaux sur trois exercices. Tout a été financé en réalité sur fonds propres.

Monsieur CARLOTTI demande quel est l'excédent en cumul à ce jour ?

Monsieur AUDONNEAU répond que l'exercice 2014 n'est pas encore consolidé mais que l'excédent net devrait être d'au moins 300 K€. Les années précédentes, l'excédent oscillait entre 400 K et 1 million d'euros.

Madame PAULIN demande des détails sur les économies d'énergie attendues sur les écoles.

Monsieur TERRIS répond qu'une analyse très complète a été faite par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat mais qu'il n'a pas tout cela en tête. Les détails seront vus en commission le moment venu.

Madame PAULIN demande si une estimation du budget de fonctionnement de la future maison des associations a été faite ?

Madame AUDONNEAU répond que ce budget va correspondre à environ un demi-point du budget communal.

Monsieur VYNCKE ajoute que si un nouveau bâtiment va être affecté aux associations, un autre ne sera plus utilisé pour cela.

Madame LANGLET ODIENNE rappelle que la commission développement local a des visées sur ce bâtiment (l'ancienne mairie) pour en faire un commerce.

Madame PAULIN demande si l'hébergement provisoire des élèves a été prévu à l'occasion des futurs travaux de rénovation du groupe scolaire ?

Monsieur AUDONNEAU répond par l'affirmative. Cela fait partie du dernier million d'euros annoncé dans la présentation détaillée.

Madame PAULIN demande des détails sur les 100 K€ de travaux divers.

Monsieur AUDONNEAU répond qu'il s'agit plus de 150 K€ que de 100 et que cela concerne l'investissement récurrent comme la réfection des routes, des espaces publics, des bâtiments, etc

Madame PAULIN demande s'il sera possible d'avoir la liste de ces travaux ?

Madame LESPERS CHABRIER répond que toutes les demandes de travaux ont fait l'objet d'un premier tri en commission travaux hier soir. Pour la suite, c'est le processus habituel qui sera appliqué. La liste détaillée sera présentée en conseil municipal pour le vote du budget.

Madame PAULIN demande ce qu'il en est du projet des nouveaux terrains de tennis ?



Madame LESPERT CHABRIER répond que ce projet ne figure pas dans le Plan Moyen Terme pour deux raisons :

- l'implantation des nouveaux terrains nécessite une révision du Plan Local d'Urbanisme,
- la reconversion des actuels terrains de tennis soulève pas mal de questions qu'il faudra traiter. Sans cela, la Commune ne pourrait financer les nouveaux terrains.

Madame PAULIN demande ce qui est envisagé en termes de réduction des coûts de fonctionnement, au niveau de la mutualisation via la Communauté de Communes ?

Monsieur AUDONNEAU répond que la Communautés de Communes du Pays de Limours (C.C.P.L.) va proposer des pistes de mutualisation aux communes. Une réunion de travail est programmée en février.

Monsieur TERRIS cite l'exemple du contrat de balayage mécanique des rues dont la durée est d'une année avec possibilité de reconduction expresse seulement. Ceci a été fait pour permettre une prise de contact avec la Commune de Briis-Sous-Forges dans le courant de cette année, au sujet de la balayeuse qu'elle a achetée et de cette prestation qu'elle assure désormais en régie.

Monsieur CARLOTTI pense que ce serait mieux de passer d'une politique d'opportunités à une politique globale et volontaire.

Monsieur AUDONNEAU répond que c'est déjà le cas, qu'il y a une recherche d'achats groupés c'est par exemple le cas pour la fourniture d'électricité, les assurances, ou encore l'année dernière le regroupement avec le syndicat d'assainissement pour l'actualisation du schéma directeur d'assainissement.

Madame PAULIN demande s'il sera possible de disposer d'une présentation analytique ?

Monsieur AUDONNEAU répond que ce sera fait dans le cadre de la préparation du budget.

Madame PAULIN annonce qu'elle a une déclaration à faire et demande si elle peut lire le texte qu'elle a préparé ?

Madame LESPERT CHABRIER répond par l'affirmative.

Madame PAULIN lit ce texte dont une partie concerne le débat d'orientation budgétaire en cours, mais dont une autre partie est relative à la campagne électorale, partie complètement étrangère au sujet en cours.

Madame LESPERT CHABRIER pense que ce texte relève plus de la tribune politique présente dans le journal municipal et sur le site internet, de surcroît puisque ce texte appelle des réponses aux critiques énoncées, chose qu'il n'est pas possible de faire à chaud.

Madame CHABRIER demande à Madame PAULIN si elle a préparé ce texte pendant le conseil ou avant ?

Madame PAULIN répond avant.

Madame LESPERT CHABRIER pense que pour le respect du débat démocratique ce texte devrait faire l'objet d'une publication dans la tribune politique.

Constatant que le conseil n'est pas unanime à ce sujet, Madame LESPERT CHABRIER demande au conseil de se prononcer.

➤ *La proposition d'annexer le texte lu par Madame PAULIN au compte rendu ne recueille que 4 voix.*

➤ *La proposition de publier le texte dans la tribune recueille 20 voix. Il y a 3 abstentions.*

#### Décision de principe relative aux taux d'imposition.

➤ *Le conseil par 27 voix se prononce en faveur du maintien des taux existants.*

#### Travaux d'économie d'énergie

➤ *Le conseil par 26 voix, 1 abstention se prononce pour la réalisation des 300 K€ de travaux en une fois et donc pour la réalisation d'un emprunt.*

Madame LESPERT CHABRIER annonce que le projet de budget sera construit sur la base de la présentation faite ce soir et sur la base des deux décisions de principe qui viennent d'être votées.

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (S.I.A.E.P.)**

Madame LESPERT CHABRIER rappelle que ce point a été voté le 18 décembre dernier avec une durée de bail de 30 ans. Le Président du S.I.A.E.P. souhaite que cette durée soit portée à 35 ans pour être en phase avec la durée de l'emprunt que le syndicat va contracter.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a des questions ou des remarques ?

En l'absence de question, Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le conseil par 27 voix approuve cette nouvelle durée de 35 ans, le reste étant inchangé. Pour mémoire :*

- *nouvelle durée de 35 ans,*
- *superficie du terrain qui va être détaché 1 197 m<sup>2</sup>,*
- *montant de la redevance annuelle versée par le S.I.A.E.P. : 1 € symbolique,*
- *montant du programme de travaux de réhabilitation du bâti que le S.I.A.E.P. s'engage à réaliser : 419 000 € HT.*

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DESSAUX remercie tous les volontaires qui ont procédé au collage des livrets des chemins ruraux.

Le prochain conseil municipal est fixé au 19 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chabrier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Marie LESPERT CHABRIER